BATIMENT UEMO

32, Route d'olivet

45000 ORLEANS

MAITRE D'OUVRAGE
MINISTERE DE LA JUSTICE
4, Rue Leon Mauris
21077 DIJON

Lot n°3

TRAITEMENT DE FACADE

CCTP

Dossier	
Date	08 Septembre 2026
Phase	PRO
Indice	G

MAITRE D'OEUVRE
AME ARCHITECTURE
3, Avenue Pierre 1er de serbie
75008 PARIS

BE FLUIDES
CORETUDE
9, Rue de la butte de ravanne
79730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
AM-EEC
21, Allée des vignes
78850 THIVERVAL GRIGNON
Tél : 06 35 35 50 77
Mél : benjamin.martin@am-eec.com

SOMMAIRE

3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES....6

3.1.1 OBJET DES TRAVAUX....6

3.1.2 REGLEMENTATION....7

3.1.3 CERTIFICATION ET LABEL....7

3.1.4 CONTENU DES PRIX....7

3.1.5 PROPRETE DU CHANTIER....8

3.1.6 BRUITS DE CHANTIER....8

3.1.7 HORAIRES DE CHANTIER....8

3.1.8 AMIANTE ET PLOMB....8

3.1.9 PROTECTIONS DES OUVRAGES, MATERIAUX ET MATERIELS....8

3.1.10 OPR - LEVEE DE RESERVES - PROCES VERBAL DE RECEPTION....9

3.1.10.1 LEVÉES DE RÉSERVES :....9

3.1.10.2 RÉCEPTION :....9

3.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES....9

3.2.1 STOCKAGE DES MATERIAUX ET MATERIELS SUR LE CHANTIER....9

3.2.2 SECURITE....9

3.2.3 SONDAGES....10

3.2.4 ECHAFAUDAGE ET MOYEN DE LEVAGE....10

3.2.5 LIMITES DE PRESTATIONS....10

3.2.5.1 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE....10

3.3 DESCRIPTIONS DES PRESCRIPTIONS....11

3.3.1 ECHAFAUDAGE....11

3.3.1.1 ECHAFAUDAGE :....11

3.3.1.1.1 Echafaudage de pieds :....11

3.3.1.2 PROTECTIONS COMPLEMENTAIRES :....11

3.3.1.2.1 Pare gravois :....11

3.3.1.2.2 Baches et filets protecteurs :....11

3.3.2 RAVALEMENT....12

3.3.2.1 PROTECTION & PREPARATION :....12

3.3.2.1.1 Calfeutrements et protections des menuiseries :....12

3.3.2.1.2 Fileries :....12

3.3.2.2 PREPARATION DES SUPPORTS ENDUITS :....12

3.3.2.2.1 Décapage :....12

3.3.2.2.2 Piochement :....12

3.3.2.3 PREPARATION DES SUPPORTS EN PIERRE :....12

3.3.2.3.1 Nettoyage de la façade :....12

3.3.2.3.2 Reprise partielle des parties en saillie :....13

3.3.2.3.3 Incrustation de pierre :....13

3.3.2.3.4 Réparation des joints :....13

3.3.2.4 TRAITEMENT DES MURS ENDUITS :....13

3.3.2.4.1 Treillis :....13

3.3.2.4.2 Reprise totale d'enduit à base de chaux et de sable :....13

3.3.2.5 TRAITEMENT DES MURS EN PIERRE :....14

3.3.2.5.1 Badigeon à la chaux :....14

3.3.2.6 OUVRAGES COMPLEMENTAIRES :....14

3.3.2.6.1 Soubassements :....14

3.3.2.6.2 Garde-corps :....14

3.3.2.7 FINITION :....15

3.3.2.7.1 Traitement des supports métalliques :....15

3.3.2.7.2 Traitement des supports bois :....15

3.3.2.7.3 Travaux de finition :....16

3.3.3 DIVERS :.....16

3.3.3.1 DOE.....16

3.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

3.1.1 OBJET DES TRAVAUX

Le projet de réhabilitation concerne le bâtiment UEMO situé au 32, route d'olivet 45000 ORLEANS.

La parcelle située à l'arrière du bâtiment est classée en Espace Boisé Classé (EBC) au PLU d'Orléans. À ce titre, elle bénéficie d'une protection réglementaire forte (articles L113-1 et suivants du Code de l'urbanisme).

Les entreprises devront impérativement respecter les dispositions suivantes :

Protection générale

- Interdiction de tout défrichement, abattage ou atteinte aux arbres et à la végétation sans autorisation préalable.
- Interdiction de stockage de matériaux, terres, déchets ou engins dans la zone EBC.
- Interdiction de circulation d'engins, sauf autorisation spécifique du maître d'ouvrage / maître d'œuvre.

Protection des arbres et du sol

- Respect d'une zone de protection correspondant a minima à l'emprise du houppier des arbres.
- Interdiction de déposer des produits polluants (béton, hydrocarbures, etc.)

Réseaux et travaux à proximité

- Tous les travaux à proximité devront être réalisés avec des techniques adaptées (terrassement manuel ou précautionneux).
- Aucune coupe de racines structurantes sans validation préalable.

Organisation du chantier

- Définition d'un plan d'installation de chantier excluant strictement la zone EBC.
- Sensibilisation obligatoire du personnel de chantier à la protection de cette zone.
- Toute dégradation constatée sera à la charge de l'entreprise.

Responsabilités

- L'entreprise est responsable de toute atteinte à l'EBC et devra prendre en charge les mesures compensatoires ou réparations exigées par les autorités compétentes.

Programme travaux :

- Construction d'une extension en maçonnerie avec couverture en ardoise.
- Remplacement des menuiseries extérieures.
- Révision des couvertures.
- Ravalement des façades en micro-mortier.
- Reprise des structures existantes.
- Réaménagement intérieurs total (Sols, Murs, plafonds).
- Réfection de l'ensemble des réseaux.
- Doublage de l'ensemble des murs.

Allotissement :

- Lot 01 : Désamiantage/Déplombage
- Lot 02 : Installation de chantier/Gros œuvre
- Lot 03 : Traitement de façade
- Lot 04 : Couverture/Étanchéité
- Lot 05 : Menuiseries extérieures
- Lot 06 : Menuiseries intérieures
- Lot 07 : Isolation/Plâtrerie/Plafond suspendus
- Lot 08 : CFO/CFA – Contrôle d'accès - SSI
- Lot 09 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot 10 : Peinture/Revêtement de sols souples
- Lot 11 : Revêtement de sols durs
- Lot 12 : Voirie réseaux divers/Espaces verts

3.1.2 REGLEMENTATION

Les travaux seront exécutés conformément à la réglementation en vigueur à la date de la signature du marché et notamment suivant la liste non exhaustive établie ci-dessous :

- D.T.U. 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments.
- D.T.U. 21 : Exécution des travaux en béton.
- D.T.U. 26.1 : Ravalement maçonnerie.
- D.T.U. 31.1 : Charpente et escalier en bois.
- D.T.U. 32.1 : Charpente en acier.
- D.T.U. 40.41 : Couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc
- D.T.U. 43.1 : Étanchéité des toitures-terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de plaine.
- D.T.U. 45.3 : Bâtiment neufs isolés thermiquement par l'extérieur
- D.T.U. 59.1 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais.

3.1.3 CERTIFICATION ET LABEL

CF. CCAP

3.1.4 CONTENU DES PRIX

Dans le cadre de l'exécution de ce marché, l'Entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat. Ainsi, les travaux comprendront implicitement toutes les prescriptions et détails développés dans le cours du CCTP.

Les documents, écrits et graphiques fournis aux entreprises, ont pour but de renseigner les Entrepreneurs sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter. Ils sont réalisés au stade d'avant projet. Le projet comportant les documents d'exécution, de synthèse complémentaires et les plans de fabrication, seront réalisés par l'Entreprise.

Les Entrepreneurs établiront leur soumission d'après les bordereaux quantitatifs préétablis, dans le cadre des règles de l'Art du bâtiment et de la réglementation en vigueur.

Les prix comprennent :

- la valeur de toutes les sujétions et prescriptions d'exécution telles qu'elles résultent des différents documents contractuels, lois, décrets, arrêtés et leur circulaire d'application régissant la construction, de la situation des locaux, des exigences du calendrier d'exécution, du respect des règles de sécurité édictées par le Ministère du Travail ou autre organisme de prévention d'accidents du travail,
- tous les travaux de reprise, de raccordement, de finition et accessoires annexes et connexes participant au parfait achèvement,
- tous raccordements et qu'elle que soit la distance de raccordement aux différents réseaux (électricité, …).

Ainsi que tous les autres ouvrages prévus ci-après au CCTP.

Les travaux comprennent donc implicitement les prestations et fournitures selon les cahiers des clauses spéciales du DTU.

Tous les frais consécutifs aux dispositions ci-dessus sont implicitement compris dans les prix du marché.

L'Entrepreneur ne peut prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission dans les prescriptions techniques, étant entendu qu'il doit se rendre compte de l'importance des travaux à réaliser et qu'il aura suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux omissions éventuelles sur les pièces du marché. Le fait, par l'Entrepreneur, d'exécuter sans rien changer aux prescriptions de tous les documents techniques annexés au dossier marché, n'atténue en rien sa pleine responsabilité de constructeur et de technicien.

Le prix remis par l'entreprise est un prix global et forfaitaire. Il ne saurait être question de quelques travaux supplémentaires, en cours de travaux. En conséquence, l'entreprise est invitée à prendre en compte tous les aléas signalés, à avertir le Maître d'Œuvre en cas d'imprécision ou d'omission pouvant entraîner une incidence financière quelconque et ce, avant la remise des offres.

3.1.5 PROPRETE DU CHANTIER

L'Entrepreneur est tenu de ramasser, de manutentionner et d'enlever ses propres gravois et ceci au fur et à mesure de leur production et doit procéder au nettoyage, à la réparation et à la mise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées. Ces nettoyages seront exécutés quotidiennement et autant de fois qu'il sera nécessaire. En cas de défaillance de l'Entrepreneur, le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Oeuvre ou l'Intervenant désigné par ceux-ci pourront faire exécuter, sans rappel écrit, un nettoyage sur l'emprise considérée par l'Entreprise de son choix, aux frais et préjudices de l'Entrepreneur.

Par conséquent, en dehors des lieux prévus à cet effet ou hors des périodes d'utilisation, aucun matériau ni matériel ne sera toléré par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Oeuvre ou l'Intervenant désigné par ceux-ci. L'Entrepreneur sera responsable jusqu'à la fin du chantier, du maintien en état de propreté de ce dernier.

3.1.6 BRUITS DE CHANTIER

Compte tenu des conditions du chantier, l'Entrepreneur doit apporter une attention particulière aux bruits de chantier. Il doit veiller à ce que les bruits de chantier ne dépassent, en aucun cas, les limites fixées par la réglementation en vigueur en matière de nuisance sonore. L'Entrepreneur aura à prendre toutes dispositions utiles à ce sujet pour respecter la législation.

3.1.7 HORAIRES DE CHANTIER

Sauf description particulière, l'ensemble des travaux seront à réaliser du lundi au vendredi entre 8h et 18h.

Tout travail en dehors de ces horaires devra faire l'objet d'une demande au près du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Oeuvre ou l'Intervenant désigné par ceux-ci.

3.1.8 AMIANTE ET PLOMB

Le Maitre d'ouvrage a réalisé le diagnostic amiante et plomb avant travaux obligatoire qui a mis en évidence la présence d'amiante (cf. diag amiante avant travaux joint au DCE).

Cela dit, l'Entrepreneur, durant la phase de reconnaissance des existants et avant toute installation de chantier, signalera au Maître d'Ouvrage, le Maître d'Oeuvre ou l'Intervenant désigné par ceux-ci, la présence de tout ou partie d'ouvrage ou d'éléments qui pourraient comporter des fibres d'amiante ou du plomb afin de prendre les mesures qui s'imposent. S'il y a lieu d'en suspecter la présence, un diagnostic plomb ou amiante complémentaire sera diligenté par le Maître d'ouvrage avant toute intervention.

3.1.9 PROTECTIONS DES OUVRAGES, MATERIAUX ET MATERIELS

L'Entrepreneur sera tenu responsable des ouvrages de son lot et en doit la protection jusqu'à la réception.

Il est en outre précisé que les détériorations :
- constatées en cours de chantier, sont réparées ou remplacées par et aux frais de l'Entrepreneur responsable, à charge pour lui de se faire couvrir par son assurance ;
- causées par les effets atmosphériques, sont réparées par et aux frais de l'Entrepreneur dont les ouvrages ont été détériorés, à charge pour lui de se faire couvrir par son assurance.

Chaque Entrepreneur est responsable des matériaux et matériels qu'il a approvisionné et de ses outils de chantier. Ils sont couverts par une assurance vol et incendie à moins que l'Entrepreneur préfère être son propre assureur. L'Entrepreneur doit garantir les matériaux, les éléments préfabriqués et les ouvrages exécutés de toutes les dégradations et des avaries qu'il pourrait éprouver par suite des intempéries et pour toute autre cause. Celui-ci reste responsable de la conservation de tous ses matériaux et ouvrages jusqu'à la réception des travaux, nonobstant les dispositions du CCAP quant à la garantie après la réception des travaux.

3.1.10 OPR - LEVEE DE RESERVES - PROCES VERBAL DE RECEPTION

3.1.10.1 LEVÉES DE RÉSERVES :

Les entreprises disposeront du délais entre les OPR et la réceptions finales pour lever l'ensemble des réserves.

Le surcoût de location lié à l'échafaudage sera à la charge des lots RAVALEMENT, COUVERTURE ou tout autres lots nécessitant un échafaudage pour la levée de leurs réserves. Ce dernier ne sera démonté qu'à la réception complète de leurs réserves.

3.1.10.2 RÉCEPTION :

Toutes les réserves seront réputées toutes levées par les entreprises.

Une équipe de finition devra accompagner le Le Maître d'Oeuvre. La présence du MOA est indispensable.

Le PV de réception devra être signé par l'ensemble des parties (Maître d'Ouvrage, Maître d'Oeuvre et les Entreprises).

3.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

3.2.1 STOCKAGE DES MATERIAUX ET MATERIELS SUR LE CHANTIER

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la détérioration des matériaux lors de la manutention et du stockage.

Les matériaux comportant des détériorations seront remplacés.

Le stockage abusif sur l'échafaudage est proscrit. Attention à la surcharge.

Mise en place d'une protection du sol au droit des machines à projeter, comprenant l'entretien et le nettoyage régulier.

3.2.2 SECURITE

A dater de l'intervention de l'entrepreneur sur le chantier, les sécurités réglementaires pour la protection des travailleurs seront assurées par celui-ci jusqu'à la fin du chantier.

Ces protections seront prévues et étudiées de manière à ne provoquer aucune dégradation des ouvrages finis ou existant. En particulier toutes les parties métalliques des garde-corps, barrières et autres protections seront obligatoirement traitées par galvanisation.

Ces protections seront maintenues jusqu'à la fin des travaux T.C.E. La fourniture, pose et entretien étant inclus dans le forfait

générale.

Toute modification de l'échafaudage en cour de chantier fera l'objet d'une demande des entreprises auprès du Maître d'oeuvre. Cette modification ne pourra être effectué que par l'entreprise titulaire du lot ECHAFAUDAGE.

3.2.3 SONDAGES

L'entrepreneur pourra avant le début des travaux demander la réalisation de sondage sur des zones précises qu'il juge suspectes, suite à la visite éventuelle sur site.

Il est rappelé au Maître d'Ouvrage que les sondages permettent d'identifier les supports existants mais n'écarte par les aléas et les pathologies masquées.

3.2.4 ECHAFAUDAGE ET MOYEN DE LEVAGE

L'entreprise titulaire du présent lot fera son affaire des échafaudages et moyens de levage nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ses travaux et de ceux des lots concernés (cf 3.3.1.1.1). Elle prendra toutes les dispositions afin d'obtenir les autorisations administratives nécessaires.

Les moyens de levage seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

L'offre forfaitaire de l'entreprise sera considérée inclure l'ensemble des dispositions définies ci-dessus, et tenir compte des frais :
- de transport à pied d'oeuvre et de montage des matériels et matériaux,
- de remaniages pour tenir compte de l'intervention des autres lots,
- d'entretien et la remise en état de tous ces dispositifs pendant la totalité de l'exécution des travaux.

L'entreprise titulaire du présent lot ne pourra se prévaloir d'omissions ou d'oublis après remise de son offre. Toutes les sujétions d'approvisionnement et de répartition de ces ouvrages dans et sur les bâtiments seront considérées incluses dans la valeur de l'offre de l'entreprise.

3.2.5 LIMITES DE PRESTATIONS

3.2.5.1 PRESTATION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

Les prestations à la charge de l'entreprise comprennent notamment :

- Les études d'exécutions, calculs, plans de détail, plans d'exécutions, les échantillons et les fiches techniques.
- La réalisation du DOE en fin de chantier,
- La participation de l'entreprise à l'élaboration du planning, synthèse et réunion de chantier,
- La fourniture des produits manufacturés, les produits à façon et tous matériels pour une parfaite exécution des ouvrages,
- La préparation des aires de stockage,
- La main d'oeuvre qualifiée,
-

L'entreprise devra aussi l'installation de l'échafaudage et des protections associées, ainsi que le montage et le repli de ce dernier, pour l'ensemble des lots nécessitant son usage. La répartition des frais relatifs à cette installation fait l'objet de précision dans le CCAP.

3.3 DESCRIPTIONS DES PRESCRIPTIONS

3.3.1 ECHAFAUDAGE

3.3.1.1 ECHAFAUDAGE :

3.3.1.1.1 Echafaudage de pieds :

L'échafaudage de façade sera fourni, posé, entretenu et déposé par l'entreprise titulaire du lot 3 ravalement. Cet échafaudage sera utilisé par les autres corps d'état amenés à intervenir en façade (notamment les lots Couverture, Gros Œuvre et menuiseries extérieurs), sous réserve de son adéquation à leurs besoins. Chaque entreprise utilisatrice devra vérifier, avant le démarrage de ses travaux, que l'échafaudage est compatible avec les contraintes de son intervention (charges admissibles, accès, sécurité, phasage...) et signaler toute adaptation nécessaire. Les frais relatifs à la fourniture, à la pose, à l'entretien, aux adaptations éventuelles, à la dépose ainsi qu'à l'utilisation commune de l'échafaudage feront l'objet d'une répartition entre les entreprises concernées, conformément aux dispositions du CCAP.

Installation d'un échafaudage de pieds, comprenant :
- Structure en tube d'acier assemblés par clavettes,
- Garde-corps double en acier perforé équipé de trappes et jeux d'échelles, plinthes,
- Compris amarrage et ancrage.
- Comprenant le montage, l'entretien et le démontage,
- Location de 30 jours minimum y compris double transport.
- Les protections de couvreurs,
- Emplacement pour établi du couvreur,
- Emplacement pour installation d'un treuil.
- Après piochage des enduits, vérifications et révision des points d'ancrage.
- Panneau pare gravois d'une hauteur de 2m incliné a 45° sera disposé au R+2 et en bout d'Échafaudage afin de recueillir les éventuels éléments tombés de l'Échafaudage au droit des circulations des usagers de la résidence ou de la voirie.
- Filet de protection et de confinement des poussières et micro-particule liquide dans le volume de l'Échafaudage.
- Suite à la dépose de l'échafaudage, rebouchage des points d'ancrage.

Compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre, conformément aux normes techniques spécifiques à ce corps de métier.
Localisation : *En pourtour de l'immeuble, en débord pour la toiture.*

3.3.1.1.1.1 Échafaudage de pied, 30 jours de location ou d'immobilisation.
Soit 5 mois de location.

3.3.1.1.1.2 Jours supplémentaires (au M²/jour).

3.3.1.1.1.3 Mise en place d'un support pour treuil.

3.3.1.2 PROTECTIONS COMPLEMENTAIRES :

3.3.1.2.1 Pare gravois :

Protections horizontales, verticales ou inclinées, comprenant l'installation, l'entretien et le repliement.

3.3.1.2.1.1 Pare gravois métallique au niveau du 1er étage, pour assurer la sécurité du chantier.

3.3.1.2.2 Baches et filets protecteurs :

Fourniture et pose de bâches destinées à protéger les espaces environnants des projections de gravois et de chutes diverses d'objets, outils. Mise en place suivant calcul du contreventement et ancrages sur l'échafaudage.

3.3.1.2.2.1 Filet transparent. Installation et repliement.

3.3.2 RAVALEMENT

3.3.2.1 PROTECTION & PREPARATION :

3.3.2.1.1 Calfeutrements et protections des menuiseries :

Calfeutrements et protections de menuiseries ou tout autre ouvrage avoisinant la zone de travaux à traiter. Comprenant toutes sujétions de mise en œuvre, de remaniage en cours de chantier, montage et démontage. La fixation devra être adapté au support (Adhésif, baguette de bois, ...)

3.3.2.1.1.1 Film polyane et jointement.

3.3.2.1.2 Fileries :

3.3.2.1.2.1 Intervention sur les câble de façades.
Intervention d'un électricien spécialisé et ayant les garanties et agréments nécessaires pour l'intervention sur les câbles présents en façade.

Il aura pour mission ;

- Le contrôle et repérage des câbles encore en usage,
- Le retrait et l'évacuation des câbles Hors d'Usage,
- La mise en place d'un cache-cable aux teintes du revêtement.

3.3.2.2 PREPARATION DES SUPPORTS ENDUITS :

3.3.2.2.1 Décapage :

Nettoyage par mouillage et élimination des impuretés à l'aide d'un jet sous pression. Application au besoin de produits de traitement afin de ramollir les salissures biologiques, les salissures grasses, etc. Application des produits au pulvérisateur. Après 30 minutes, brossage et rinçage au jet à haute pression. Précaution à chaque changement de matériaux, au droit de fissures. La pression devra être adaptée en fonction de la fragilité du matériau.

3.3.2.2.1.1 Eau froide sous pression.

3.3.2.2.2 Piochement :

Piochement d'enduits en recherche (sondage de la façade) exécuté manuellement à l'aide d'appareils portatifs.
Élimination de l'ancien enduit ainsi que les éléments de maçonnerie instables, débarrasser le support de toute trace de poussière, de suie, de bistre, d'efflorescence et d'huile. Délimiter nettement les zones à enduire avec des règles.
Mise en sac des gravois et évacuation à la main.
Enlèvement des gravois aux décharges y compris chargement, transport et taxes éventuelles. Rayon de 10 Km.

3.3.2.2.2.1 Piochement d'enduit plâtre sur murs. (100%)

3.3.2.2.2.2 Évacuation à la main.

3.3.2.2.2.3 Enlèvement des gravois.

3.3.2.3 PREPARATION DES SUPPORTS EN PIERRE :

3.3.2.3.1 Nettoyage de la façade :

Nettoyage de la façade par procédé rotatif à tourbillon en basse pression, avec adjonction de poudre de carbonate de calcium hydrofuge.Rinçage général de la façade à l'aide d'une pompe haute pression en pression moyenne pour l'élimination des résidus de l'hydro gommage.

3.3.2.3.1.1 Nettoyage de la façade.

3.3.2.3.2 Reprise partielle des parties en saillie :

Reprise de la pierre en saillie :
- Piochement partiel, après sondage des éléments dégradés, cloqués ou décollés,
- Brossage et passivation des fers existants par un inhibiteur de rouille,
- Fourniture et mise en place si nécessaire de goujons ou de fils en laiton formant armatures,
- Reprise des zones ainsi préparées, des épaufrures et des éclats divers au mortier à base de chaux aériennes ou au mortier à base de poudre, suivant besoin, teinté à l'échantillon de l'existant, y compris tous les coffrages nécessaires et reconstitution des modèles au gabarit.

3.3.2.3.2.1 Corniche, frontons et appuis.

3.3.2.3.3 Incrustation de pierre :

Refouillement par piochage.
Mise à l'équerres des fonds et cueillis.
Fourniture et pose de pierres en roche fine.
Scellement par coulis de chaux.
Tailles de finition des moulures à l'identique à l'existant, si nécessaires.
Finition au papier de verre.

3.3.2.3.3.1 Remplacement de pierre.

3.3.2.3.4 Réparation des joints :

Piochement partiel et dégarnissage des joints abîmés, manquants ou pulvérulants, nettoyage et brossage du support, protection de la pierre de part et d'autre des joints à reconstituer par scotchage, réfection des joints d'un mortier à base de chaux aérienne teinté à l'échantillon de l'existant.
Consolidation par brochage soit mise en place de tiges filetées inoxydables proportionnées aux besoins, scellement à la résine époxy, après forage selon les besoins, coulage de chaux ou de résine dans les fissures le demandant.

3.3.2.3.4.1 Ensemble des joints.

3.3.2.4 TRAITEMENT DES MURS ENDUITS :

3.3.2.4.1 Treillis :

Fourniture et pose d'un treillis galvanisé en maille 15/15 ou 19/19.

3.3.2.4.1.1 Treillis galvanisé.

3.3.2.4.2 Reprise totale d'enduit à base de chaux et de sable :

Support d'application :
Support en maçonneries anciennes de briques ou de moellons enduites et hourdées au plâtre gros et préalablement débarrassées de toute trace de l'ancien revêtement.
Ne pas appliquer sur béton, sur maçonneries neuves de briques, de parpaings ou de blocs de béton cellulaire, ni sur sous-enduit chaux-ciment ou dégrossi au plâtre pur. Ne pas adjuvanter ni hydrofuger.

Gobetis :
Humidification du support. Création d'une couche d'accroche.

Corps d'enduit :
Humidification du support. Enduire par passes successives de 2 cm d'épaisseur dans un temps suffisamment court pour que l'ensemble constitue une seule couche. Épaisseur maximum total de 5 cm. Laisser sécher 3 à 4 semaine.

Enduit de finition :
Humidification du support. Application manuellement d'une passe d'enduit de finition teinté dans la masse. Épaisseur : 5-7 mm.

La pose devra respecter le cahier des charges du fabricant, des DTA ou toutes autres documents.

Les mortiers utilisé devront être assemblé de façon industriel, pret à l'emploi, de classe W0 / Type GP.
Les chaux employés devront être impérativement de type NHL 2 ou 3,5.

Coloris envisagés :
Enduit à base de chaux et de sable de Loire – coloris Blanc cassé (dito existant)

Références envisagées – à confirmer avec la MOA : N°23/75/86/216 de chez SAINT ASTIER

Mode de métré : Quantité réelle.

3.3.2.4.2.1 Reprise totale d'enduit.
- Gobetis : CHAUSABLE, de chez SAINT ASTIER ou techniquement équivalent.
- Corps d'enduit : CHAUSABLE, de chez SIANT ASTIER ou techniquement équivalent.
- Enduit de finition : PARIS DECO ou techniquement équivalent.
- Finition : Taloché.
- Coloris : Blanc cassé (dito existant)

3.3.2.5 TRAITEMENT DES MURS EN PIERRE :

3.3.2.5.1 Badigeon à la chaux :

Badigeon à base de chaux naturelle et d'adjuvants spécialement sélectionnés pour réaliser des finitions décoratives de grande finesse. Mélange mécanique en poudre ou en pâte, remuer le mélange en suspension régulièrement et avant chaque prélèvement. Application sur supports solides et propres, uniformément secs en 2 ou 3 couches, horizontalement et sans interruption pour la 1ère et de haut en bas pour les suivantes. Chaque couche sera uniformément sèche avant l'application de la suivante (minimum 12 heures). Supports admissibles tels que enduits aux mortiers hydrauliques, les supports plâtre à l'exception des supports peints. Respect des températures d'emploi.

3.3.2.5.1.1 Badigeon à la chaux naturelle.
- Produit : ART LIME ou techniquement équivalent.
- Finition : UNIE
- Teinte : Blanc cassé (dito existant) – déclarée au PC (au choix de la MOA)

3.3.2.6 OUVRAGES COMPLEMENTAIRES :

3.3.2.6.1 Soubassements :

3.3.2.6.1.1 Soubassement enduit.
Reprise des enduits de soubassement murale, comprenant :
- Préparation des fonds :
 - Sonder et éliminer toutes les parties peu ou non adhérentes.
 - En cas d'un fort taux d'humidité, piocher l'intégralité des enduits.
 - Dégarnir et ouvrir les fissures.
 - Décaper le support de toute peinture ou revêtement existant.
- Reprise des fonds :
 - Reprise de la planimétrie du support a l'aide du PAREXAL de chez PAREXLANKO ou techniquement équivalent.
 - En cas de forte humidité, application d'un sous-enduit, dit d'assainissement, de type PARALUMIERE STH de chez PAREXLANKO ou techniquement équivalent.
- Finition :
 - Application d'une couche de PAREXAL de PAREXLANKO ou techniquement équivalent.
 - L'enduit devra avoir une absorption d'eau : W2 minimum.
 - La couche d'enduit sera composée de plusieurs passes.
 - Mise en place d'une armature de type TM20 à l'aide de point galvanisées en cas de forte épaisseur, entre 2,5 et 5 cm.

La pose de l'enduit devra respecter les cahiers des charges du fabricants.

3.3.2.6.2 Garde-corps :

3.3.2.6.2.1 Scellement des garde-corps.
Vérification des scellements des garde-corps et main-courantes, comprenant :
- Vérification et réfection des scellements au mortier de chaux traditionnel en tableaux ou en applique des garde-corps,
- Sondage des piétements de garde-corps des balcons, reprise au mortier de type ARCALINE ou similaire.

- Au droit des scellements reprises éventuelles des parties corrodées y compris remplacement des pièces métalliques.
- Dans la partie courante, réparation et remplacement de partie détériorée.

3.3.2.7 FINITION :

3.3.2.7.1 Traitement des supports métalliques :

Mise en peinture des supports métalliques, comprenant travaux de préparations, réparation éventuelle et remise en peinture :
- Réception des supports neufs ou existants,
- Nettoyage,
- Dégraissage,
- Grattage et brossage,
- Dépoussiérage,
- Reprise éventuelle,
- Couche primaire inhibitrice de corrosion,
- Couche primaire de renforcement,
- Mise en peinture.

Sur support propre, sec et sain, préparé selon les règles de l'art et le D.T.U. en vigueur, comprenant :
- 1 couche PAH de la Gamme ZOLMETAL ou techniquement équivalent. sur les parties remises à nu,
- 2 couches ZOLPAFER FAC ou techniquement équivalent.

La liste décrite ci-dessus n'est pas exhaustive, l'entreprise devra toutes sujétions pour une parfaite finition et tenu dans le temps des travaux de mise en peinture.

3.3.2.7.1.1 Préparation et mise en peinture soignée – garde-corps décoratifs existants déplombés
Localisation : *Façades Est et Ouest au R+1*

3.3.2.7.1.2 Préparation et mise en peinture soignée – garde-corps lisses existants déplombés
Localisation : *Façade Est au R+1*

3.3.2.7.1.3 Préparation et mise en peinture soignée – EP, grille, quicaillerie
Localisation : *Descentes EP, Grille métallique, quincailleries métalliques (gond volets et portes de garages)*

3.3.2.7.2 Traitement des supports bois :

3.3.2.7.2.1 Reprise des volets existants
Pour les volets existants et la porte de garage existante, il convient de faire une vérification et une réparation des ouvrages.
Les volets existants sont en bois (chêne), finition peint, avec cadres et traverses intermédiaires, remplissage à lamelles horizontales ajourées.

Avant mise en peinture (decrit dans les articles suivant) prévoir travaux de préparations, réparation éventuelle, vérification des scellements, des assemblages, de toute la quincaillerie pour permettre un parfait fonctionnement de l'ouvrage.

Mode de métré : *Les volets sont comptabilisés par paire.*

3.3.2.7.2.2 Préparation et mise en peinture soignée – volets et porte de garage existante
Mise en peinture des supports bois extérieures, comprenant travaux de préparations et mise en peinture :
- Réception des supports neufs ou existants,
- Protections et calfeutrements,
- Lessivage de subjectile ou d'un feuil au moyen d'une lessive avec rinçage abondant à l'eau douce,
- Dépose et repose des divers appareillages et éléments fragiles,
- Ponçage pour donner au subjectile l'aspect d'une surface parfaitement lisse, dépourvue d'ondulations, d'aspérités et de grains,
- Application sur les subjectiles d'une couche d'impression appropriée pour améliorer l'adhérence, la préservation contre les taches, la dureté (avant les enduisages et rebouchages),
- Application également d'impressions spéciales pour satisfaire à certaines conditions d'application des couches de finition pour produits spécifiques,
- Toutes couches confondues (3 couches) de peinture de classe 7 en phase aqueuse,
- Finition de type A suivant le DTU 59.1,
- Coloris : Bleu ko CH2 0292

La liste décrite ci-dessus n'est pas exhaustive, l'entreprise devra toutes sujétions pour une parfaite finition et tenu dans le temps des travaux de mise en peinture.
Localisation : *volets bois existants sur le bâtiment principal (2 faces) et porte de garage de l'annexe (face extérieure)*

3.3.2.7.3 Travaux de finition :

3.3.2.7.3.1 Reprise des points d'encrages, suite dépose d'échafaudage.

3.3.2.7.3.2 Joint d'étanchéité.
Application de joint d'étanchéité en caoutchouc pâteux polymérisé qui épouse exactement les dimensions des vides. Application après intervention de remise en jeux et de remise en peinture.
Localisation : *Au droit des châssis vitrés*

3.3.3 DIVERS :

3.3.3.1 DOE.

Réalisation d'un DOE (2 exemplaires papiers & un exemplaire en clef USB).